

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-25

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 3

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 20 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BERTHALON Jérôme - BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BERTHALON Jérôme à LATIL Jessica - BOISSET Vincent à SEGOND Eric - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : LATIL Jessica

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal l'état des pertes sur créances irrécouvrables et propose d'admettre en non-valeur l'état présenté pour un montant de 160.00 € correspondant aux factures non recouvrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Accepte l'admission en non-valeur de l'état présenté pour un montant de 160.00 €.

Autorise le Maire à inscrire cette somme à l'article 6541 au budget Principal.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.